

**Communiqué de Presse de la Direction départementale
des Finances publiques de Vaucluse**

Indemnité carburant 2023 : 66 477 foyers du département de Vaucluse ont déjà perçu la prime de 100 euros

Pour prendre le relais de la remise à la pompe pour tous qui a pris fin le 31 décembre, à partir de janvier 2023, une indemnité carburant d'un montant de 100 € est versée aux 10 millions de travailleurs les plus modestes au plan national.

Les personnes éligibles peuvent en faire la demande depuis le 16 janvier et **jusqu'au 31 mars 2023** sur un formulaire mis en ligne sur le site impots.gouv.fr.

Au 7 mars 2023, la Direction départementale des Finances publiques de Vaucluse, qui estime à 109 000 le nombre de foyers éligibles à cette aide, n'a enregistré que 66 477 demandes, soit 61 % des foyers potentiellement concernés.

La DDFIP de Vaucluse s'attend à recevoir encore plusieurs dizaines de milliers de demandes avant le 31/03/2023.

L'indemnité carburant de 100 € concerne les 50 % des ménages les plus modestes qui ont besoin de leur véhicule (voiture, deux-roues, trois-roues, thermique et/ou électrique) pour se rendre sur leur lieu de travail.



Rendez-vous sur impots.gouv.fr pour tester votre éligibilité à l'aide et accéder au formulaire de demande :

INDEMNITÉ CARBURANT DE 100 € POUR L'USAGE DU VÉHICULE À DES FINS PROFESSIONNELLES

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant et de préserver le pouvoir d'achat des Français, le Gouvernement met en place une aide spécifique de 100 €, sous conditions de ressources, en faveur des actifs utilisant leur véhicule à des fins professionnelles.

► **J'accède au formulaire et aux informations utiles**

► [Je teste mon éligibilité à l'indemnité carburant](#)

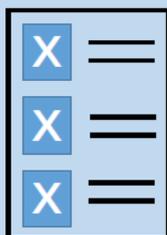
Si vous n'avez pas accès aux services en ligne, vous pouvez contacter le numéro de téléphone national depuis le 16 janvier 2023 : 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.

Vous utilisez votre véhicule pour aller travailler ?



Pensez à faire la demande de votre

Indemnité carburant de 100 €*



Formulaire sur impots.gouv.fr

Il suffit de préciser :

- Votre numéro fiscal
- L'immatriculation de votre véhicule

** L'indemnité carburant est une aide accordée par l'État, sous condition de ressources, équivalent d'une remise de plus de 10 centimes par litre pendant un an en moyenne.*

Date limite

31 MARS

2023